



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage A151

Cinquième inventaire écoforestier du Québec méridional
2021

Analyse

Hakim Ouzennou, M.Sc.for, et Ian Paiement, ing.f., M.Sc.
sous la supervision de Carl Bergeron, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Photographie de la page couverture

Robin Lefrançois, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Diffusion

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction des inventaires forestiers
5700, 4^e Avenue Ouest, local A-108
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8669
Ligne sans frais : 1 877 936-7387
Télécopieur : 418 646-1995
inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca/les-forets/inventaire-ecoforestier/

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
ISBN 978-2-550-93251-2 (1^{re} édition, novembre 2022)

Référence

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2021. Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage A151, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers, 29 p.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Description générale des processus liés à l'inventaire

- 1. Unité de sondage et population sondée : compilation des superficies incluses et exclues**
- 2. Composition en essences des peuplements écoforestiers : portrait et analyse**
- 3. Analyse de regroupement de la composition en essences : méthode et résultat**
- 4. Densité et hauteur des peuplements écoforestiers : portrait et analyse**
- 5. Regroupement des densités et hauteurs : méthode et résultat**
- 6. Allocation des placettes-échantillons temporaires aux strates d'échantillonnage : analyse et ajustements**
- 7. Synthèse des strates définies, de l'allocation des PET et du dénombrement des PEP qui seront utilisées à la compilation**

INTRODUCTION

Le présent rapport présente les données, l'analyse et les méthodes qui ont conduit à la définition des strates d'échantillonnage et à l'allocation des placettes-échantillons temporaires (PET) de l'unité de sondage (US) A151 du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional.

Processus général de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM)

L'inventaire écoforestier vise à acquérir et à diffuser les connaissances sur les écosystèmes forestiers québécois. Il permet notamment de qualifier et de quantifier la superficie des peuplements forestiers et les volumes marchands bruts de bois sur pied. Le processus comporte quatre grandes activités qui sont réalisées sur une période de quatre ans. Ces étapes successives sont les suivantes :

Année 0 : Acquisition des photographies aériennes numériques

Années 1 et 2 : Cartographie écoforestière

Produite par photo-interprétation des images numériques, elle consiste à délimiter, à qualifier et à évaluer les superficies des peuplements écoforestiers selon des critères précisément établis.

Année 3 : Sondage

Consiste à établir des placettes-échantillons temporaires dans le but d'acquérir des mesures de variables dendrométriques dans les peuplements cartographiés.

Année 4 : Compilation forestière

Consiste à associer des variables dendrométriques mesurées dans les placettes à différentes échelles d'agrégation des peuplements de la carte écoforestière, allant des peuplements individuels jusqu'à l'unité de sondage.

Processus spécifique de la planification du sondage

Le processus de planification du sondage comporte quatre grandes étapes ici résumées.

1) Définition de l'unité de sondage et de la population cible

L'unité de sondage correspond au territoire dans lequel est établi un échantillonnage terrain de variables dendrométriques et écologiques et des attributs des stations forestières au moyen de placettes-échantillons temporaires. Une US est définie normalement pour chaque unité de planification écologique (UPE) et pour chaque agence de mise en valeur des forêts privées. Les critères retenus dans la définition de l'US sont le mode de gestion et les usages des territoires forestiers (usages surfaciques et zones d'application de modalités d'intervention [ZAMI]). Ainsi, compte tenu de l'objectif d'échantillonner seulement les forêts aménagées, seuls certains modes de gestion sont considérés dans la définition de l'US. Quant aux usages, ils permettent de distinguer différentes utilisations du territoire et de leur attribuer des mesures de protection particulières. Un code d'impact sur la possibilité forestière est associé à chacun de ces usages et ceux ayant une valeur située entre « 01 » et « 06 » sont exclus de l'US. Enfin, la carte écoforestière sert de base pour la définition de la population cible à échantillonner dans l'US, soit les peuplements écoforestiers productifs et accessibles de 7 m ou plus de hauteur.

2) Objectifs poursuivis et plan d'échantillonnage

Le sondage de type PET est planifié et réalisé selon un plan d'échantillonnage à deux degrés à probabilités de sélection variables (méthode d'échantillonnage probabiliste). Les probabilités de sélection sont définies à partir de l'intensité d'échantillonnage fixée pour les strates d'échantillonnage. Ainsi, ce type de plan d'échantillonnage permet de contrôler minimalement le nombre de PET alloué par strate contrairement à un plan d'échantillonnage aléatoire simple ou systématique. Il en découle que les objectifs poursuivis par la stratification de l'échantillonnage sont d'assurer que chacune des strates est représentée dans l'échantillon global tout en assurant l'allocation d'une quantité suffisante de placettes-échantillons dans les principales compositions d'essences.

Puisqu'on vise des estimations par essence, les attributs de la carte écoforestière qui définissent les strates sont d'abord les essences et leur proportion relative de la surface terrière totale, et ensuite la densité et la hauteur des peuplements. Ces attributs permettent de tenir compte des gradients appréhendés des variables dendrométriques d'intérêt. Le regroupement des différentes compositions en essences est réalisé avec une analyse de classification. Dans le cas des densités et des hauteurs, on a utilisé les centiles (30e, médiane et 70e) pour scinder, lorsque cela était possible et en fonction de la superficie, les regroupements des compositions en essences.

3) Allocation des PET aux strates d'échantillonnage

La prescription ou l'allocation des PET consiste à déterminer le nombre de PET qui sera implanté dans chacune des strates d'échantillonnage. Dans le contexte d'application, on considère que l'allocation doit être proportionnelle à la superficie des strates. Cependant, il est souhaitable dans certains cas de moduler le taux d'échantillonnage, par exemple lorsqu'un nombre élevé de PET a été prévu dans des strates d'une très grande superficie, dont la composition en essences est très homogène. Le nombre de PET est ainsi réduit dans ces strates puis est ensuite réparti dans d'autres strates d'échantillonnage de plus faible superficie ou de composition en essences plus hétérogène ou plus rare.

4) Production du plan de sondage

Lors de la production du plan de sondage, on minimise les risques de biais potentiels rattachés à la sélection des placettes en faisant appel à une méthode d'échantillonnage probabiliste. La détermination des lieux précis d'implantation des placettes se fait en quadrillant le territoire à sonder selon deux échelles de travail. On quadrille d'abord le territoire à l'aide d'une grille de tuiles de 1 km², ensuite on quadrille chaque tuile à l'aide d'une grille de points équidistants de 125 m. Chaque point accessible localisés dans la population sondée représente ainsi un lieu potentiel d'implantation d'une placette.

On réalise ensuite le choix final des placettes à sonder en sélectionnant de façon aléatoire (probabilités variables) un ensemble de tuiles, puis une série de points dans chacune des tuiles (pour la formation des virées d'inventaire). La probabilité de sélection associée à un point à l'intérieur d'une tuile est déterminée à partir du nombre de placettes visé par strate et du nombre de placettes admissibles à la sélection (placettes potentielles).

Processus de l'inventaire écoforestier du Québec méridional de l'US A151

Les différentes étapes du processus de même que la période à laquelle elles ont été réalisées ou seront complétées sont présentées dans le tableau suivant.

Prise de photographies aériennes	Acquisition et diffusion	2018
Cartographie écoforestière	Production	avril 2019 - décembre 2020
	Diffusion - statut primaire	mai 2021
	Diffusion - statut final	mai 2022
Sondage terrestre	Production	été 2021
	Diffusion	mai 2022
Compilation forestière	Diffusion	été 2022

Paramètres et hypothèses initiaux de l'US A151

Quelques données de base ont été considérées dans la détermination du nombre de strates d'échantillonnage, leur superficie et dans l'allocation des PET aux strates. Ces données sont listées en tableau puis présentées plus en détail ci-après.

Superficie sondée (ha)	302 782
Somme du nombre de PET à implanter et du nombre de PEP qui seront utilisées à la compilation (US avec une domanialité privée seulement)	425
Hypothèse initiale du facteur d'expansion (« Fe ») des valeurs à l'hectare d'une PE (PET+PEP) : allocation proportionnelle à la superficie sondée (ha / PE)	712
Superficie minimale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 10 PE)	7 124
Superficie maximale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 25 PE)	17 811

Superficie sondée

Il s'agit de la superficie de la population sondée. Celle-ci est obtenue à partir d'une grille de points équidistants de 125 m où chaque point correspond à 1,5625 ha. Les points retenus sont ceux localisés dans les peuplements forestiers productifs de 7 m et plus de hauteur de l'unité de sondage définie par des subdivisions territoriales. Les points situés sur pentes fortes ou à un endroit inaccessible en raison de pentes fortes sont exclus. Le détail des inclusions et exclusions de superficies est présenté à la section 1.2.

Nombre de PET à implanter

Le nombre de PET à implanter dans chaque unité de sondage a été déterminé avant la mise en œuvre du présent programme d'inventaire. Pour ce faire, le nombre total de PET à implanter au cours de la réalisation du programme a d'abord été défini, soit 39 000 sur les terres publiques et 4 000 sur les terres privées, avant qu'elles soient réparties dans les unités de sondages. La répartition des placettes a d'abord été réalisée à partir d'une appréciation de la diversité des unités de sondage qui consistait, en partie, à calculer deux indices de Shannon (Spellerberg, 2008); un premier en fonction des peuplements de la carte écoforestière, et un deuxième, en fonction des volumes par essence mesurés dans les placettes-échantillons permanentes (PEP). Des ajustements ont par la suite été réalisés à la répartition afin de réduire le nombre de PET des petits territoires pour obtenir une densité de placettes par km² similaire à la densité moyenne de placettes du sous-domaine bioclimatique auquel elles appartiennent (MFFP, 2015).

La section 7 présente, selon les strates finales, le nombre de PET à implanter et, dans le cas des unités de sondage avec une tenure privée, le nombre de PEP qui sera employé à la compilation.

Facteur d'expansion

Le facteur d'expansion correspond au poids de sondage associé à chacune des unités sélectionnées dans la population sondée (les PET dans les unités de sondage avec une tenure publique et les PET et les PEP dans les unités de sondage avec une tenure privée). Plus explicitement, on définit le facteur d'expansion ici comme étant le produit de deux facteurs : le premier permet de convertir les données mesurées dans une placette-échantillon lors du sondage terrain à des valeurs à l'hectare (PE/ha), tandis que le second correspond à la superficie de la population sondée représentée par chacune des placettes sélectionnées (ha/PE). Dans le présent rapport, on ne considère que le deuxième facteur, puisque dans le cadre de la planification du sondage terrestre, on travaille à l'échelle de la population sondée et non pas à l'échelle de la placette. Le premier facteur sera intégré dans l'équation lorsque les données des placettes seront disponibles et que les résultats de compilations seront produits. La valeur initiale du deuxième facteur, qui résulte de l'orientation d'obtenir un échantillonnage aléatoire et uniforme de la population sondée, est donnée par le ratio entre les deux paramètres précédents, soit entre la superficie de la population sondée et le nombre de placette-échantillon prévu dans l'unité de sondage. Il correspond à une même constante pour chaque placette. Cependant, nous verrons à la section 6 que des ajustements de ce ratio peuvent être appliqués en fonction de la composition en essences des strates.

Superficie des strates d'échantillonnage

Le nombre total de strates d'échantillonnage et leur superficie ne sont pas définis à l'avance. Cependant, les paramètres précédemment décrits, combinés à la recherche d'un certain équilibre entre considérer un maximum d'attributs de la carte écoforestière (suppose de définir un grand nombre de strates) et conserver la possibilité d'ajuster le facteur d'expansion de chacune des strates (suppose de définir peu de strates), définissent quelques balises. C'est ainsi que l'on vise à définir des strates pour lesquelles approximativement entre 10 et 25 placettes-échantillons seront présentes. En multipliant ces nombres de placettes par le facteur d'expansion, on obtient des balises approximatives - encore une fois sur la superficie minimale et maximale des strates à définir.

1. Unité de sondage et population sondée

1.1 Définition de l'unité de sondage basée sur les subdivisions territoriales

On présente ici les superficies incluses et exclues basées sur les données territoriales considérées pour définir l'unité de sondage. Ces données ont été vérifiées, puis corrigées lorsque cela était nécessaire, à la suite de l'exercice de validation des intrants à la définition des unités de sondage réalisé à l'automne 2020.

Territoire d'intérêt		Mode de gestion		Superficie	
Périmètre	Sondage	Code	Nom	ha	%
A151	Oui	20	Petite propriété privée	544 808	41,0%
	Non	01	Unité d'aménagement (UA)	466 747	35,1%
		02	Territoire forestier résiduel (TFR) libre de droit au sud de la limite nordique	3 713	0,3%
		05	Forêt d'expérimentation (FE) sur UA - Source de semences	8	0,0%
		06	Forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement (UA)	509	0,0%
		07	Forêt d'enseignement et de recherche (FER)	3 261	0,2%
		10	Érablière acéricole (production mixte) sur unité d'aménagement (UA)	906	0,1%
		12	Territoire forestier résiduel (TFR) sous Convention de gestion territoriale (CGT)	16 870	1,3%
		15	Écosystème forestier exceptionnel (EFE) désigné sur forêt publique	1 220	0,1%
		20	Petite propriété privée	134 924	10,1%
		22	Grande propriété privée	16 538	1,2%
		27	Concession minière privée	142	0,0%
		30	Terrain attribué au MAPAQ	22	0,0%
		40	Parc national québécois ou Projet de parc (Aire protégée)	42 762	3,2%
		49	Refuge biologique désigné et Forêt d'expérimentation	61	0,0%
		50	Réserve écologique	1 155	0,1%
		51	Terrain attribué au MDDELCC	306	0,0%
		52	Eaux (lacs importants et réservoir)	45 610	3,4%
		53	Réserve aquatique et/ou Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	431	0,0%
		54	Réserve de biodiversité	25 600	1,9%
		55	Refuge biologique en projet (exclu de la production forestière)	1 214	0,1%
		58	Forêt d'expérimentation et Refuge biologique en projet	17	0,0%
		59	Refuge biologique désigné	6 698	0,5%
		60	Terrain attribué aux autres Ministères et Organismes publics (Hydro, MTQ, MCC, etc)	3 830	0,3%
		65	Forêt d'expérimentation (FE) - Source de semences	64	0,0%
		66	Forêt d'expérimentation	228	0,0%
		68	Concession minière publique sur territoire forestier résiduel (TFR)	291	0,0%

Territoire d'intérêt		Mode de gestion		Superficie	
Périmètre	Sondage	Code	Nom	ha	%
A151	Non	71	Lot mixte	674	0,1%
		80	Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)	2 310	0,2%
		90	Réserve indienne	7 906	0,6%
		93	Établissement indien	1 203	0,1%
				1 330 029	100,0%

Usage forestier et zone d'application des modalités d'intervention		Superficie	
Sondage	Code d'impact	ha	%
Non	01	11 106	57,0%
	02	291	1,5%
	05	5 854	30,1%
	06	2 224	11,4%
		19 475	100,0%

La synthèse des inclusions et exclusions basées sur les subdivisions territoriales est présentée sur la carte apparaissant à la fin de la présente section.

1.2 Définition de la population sondée

La population sondée est définie à partir des attributs de la carte écoforestière, des réseaux hydrographiques et de chemins et d'une couverture de pentes numérique. Le tableau qui suit présente la compilation des inclusions et exclusions.

		Superficie	
Sondage	Description	ha	%
Oui	Peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur	302 782	44,5%
Oui		302 782	44,5%
Non	Étendue d'eau	47 368	7,0%
	Terrain à vocation non forestière	145 336	21,3%
	Terrain forestier improductif	9 745	1,4%
	Terrain forestier avec pente «F» ou inaccessible	23 420	3,4%
	Peuplements écoforestiers de moins de 7 m de hauteur	13 564	2,0%
	Peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur	138 784	20,4%
Non		378 217	55,5%
		680 999	100,0%

Carte des subdivisions territoriales définissant l'unité de sondage A151

07_NORD

14-15_CENTRE-NORD

14-15_CENTRE-EST

15_CENTRE-OUEST

07_SUD

05-14-16_SUD-EST

13-14-16_SUD-OUEST

Ontario

Territoire sondé

-  Unité de sondage A151
-  Territoire non sondé
-  Mode de gestion
-  Usage forestier
-  Zone d'application des modalités d'intervention



Territoire non sondé et non cartographié



Hydrographie surfacique



Hydrographie linéaire



Réseau routier



Limite des unités de sondage

Frontières

-  Frontière internationale
-  Frontière interprovinciale
-  Frontière Québec—Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

2. Portrait et analyse de la composition en essences des peuplements

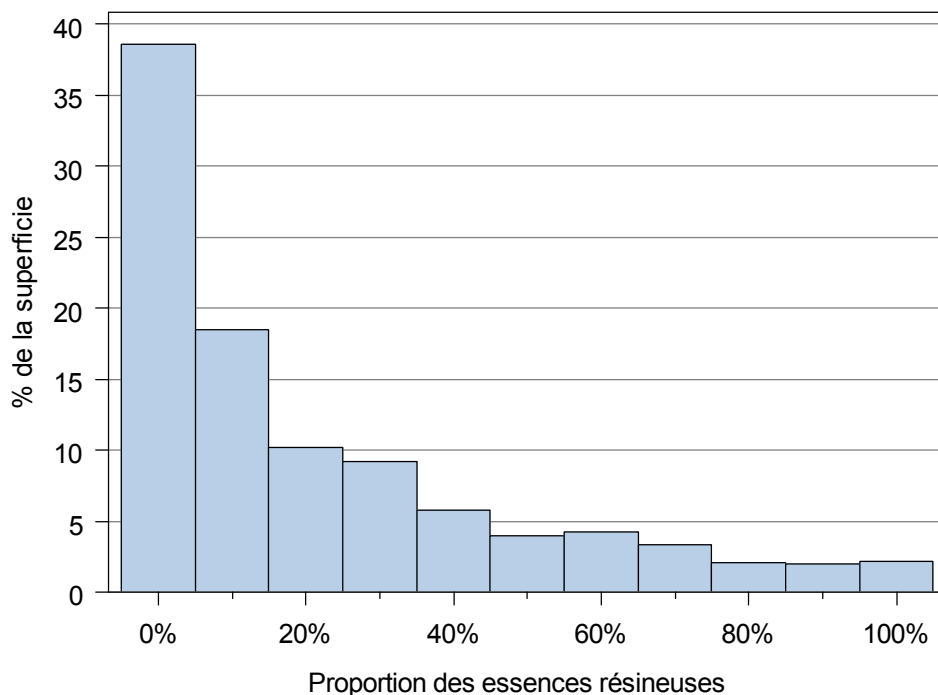
2.1 Types de couvert

Les types de couvert sont définis en fonction de la proportion des essences résineuses identifiées sur la carte écoforestière. Le tableau qui suit présente leur superficie et leur importance relative.

Type de couvert		Proportion des essences résineuses		Superficie	
Code	Nom	min	max	(ha)	(%)
F	Feuillu	0%	24%	203 791	67%
MF	Mixte à dominance feuillue	25%	50%	57 131	19%
MR	Mixte à dominance résineuse	52%	72%	22 833	8%
R	Résineux	76%	100%	19 026	6%
		0%	100%	302 782	100%

* Note : Les superficies avec le type de couvert « MM » ont été intégrées dans le type de couvert dominant entre « MF » et « MR ».

Plus précisément, l'importance relative en termes de superficie des différentes proportions d'essences résineuses dans les peuplements est présentée dans l'histogramme ci-dessous.



Statistique descriptive

Moyenne	21%
5e centile	0%
10e centile	0%
Quartile inférieur	0%
Médiane	10%
Quartile supérieur	30%
90e centile	60%
95e centile	80%

2.2 Importance relative des essences identifiées sur la carte écoforestière

La stratification écoforestière (MFFP, 2017) donne la proportion de la surface terrière totale (surface terrière relative) occupée par chacune des essences identifiées dans chaque peuplement par dizaine de points de pourcentage. Il est donc aisé de déduire l'importance relative de chaque essence de l'ensemble des peuplements cibles de l'US. Pour ce faire, il suffit de sommer les produits des proportions de la surface terrière totale des essences avec la proportion de la superficie totale occupée par chaque peuplement. Cette importance relative de chaque essence est ici présentée par type de couvert, puis pour tous les types de couvert.

Essence			Type de couvert				
Type	Code	Nom	F	MF	MR	R	Tous
Feuillue	BG	Bouleau gris (à feuilles de peuplier)	0,09%	0,11%	0,05%	0,01%	0,09%
	BJ	Bouleau jaune	11,34%	10,86%	4,21%	0,54%	10,03%
	BP	Bouleau blanc (à papier)	6,80%	10,73%	8,18%	2,32%	7,37%
	CH	Chênes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	CR	Chêne rouge	1,26%	0,51%	0,40%	0,02%	0,98%
	EA	Érable argenté	0,25%	0,06%	0,03%	0,00%	0,18%
	EO	Érable rouge	13,26%	15,02%	9,09%	1,28%	12,53%
	ER	Érables	0,63%	1,59%	1,15%	0,14%	0,82%
	ES	Érable à sucre	36,65%	5,55%	0,62%	0,04%	25,76%
	FH	Feuillus sur station humide	0,25%	0,45%	0,56%	0,16%	0,30%
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0,54%	0,55%	0,51%	0,98%	0,56%
	FN	Feuillus non commerciaux	0,48%	0,35%	0,33%	0,17%	0,42%
	FO	Frêne noir	0,89%	1,97%	1,51%	0,43%	1,11%
	FR	Frênes	0,53%	0,16%	0,03%	0,00%	0,39%
	FT	Feuillus tolérants à l'ombre	5,73%	2,93%	2,52%	0,59%	4,64%
	FX	Feuillus indéterminés	0,30%	0,47%	0,87%	1,49%	0,45%
	FZ	Feuillus plantés indéterminés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	HG	Hêtre à grandes feuilles	4,77%	0,62%	0,09%	0,01%	3,33%
	OR	Ormes	0,03%	0,01%	0,00%	0,00%	0,02%
	PA	Peuplier baumier	0,03%	0,02%	0,03%	0,00%	0,03%
	PE	Peupliers	10,14%	10,80%	5,40%	1,67%	9,38%
	PH	Peuplier hybride	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	TA	Tilleul d'Amérique	0,25%	0,01%	0,00%	0,01%	0,17%
			94,22%	62,78%	35,58%	9,86%	78,56%
Résineuse	EB	Épinette blanche	0,29%	4,40%	7,64%	8,48%	2,14%
	EN	Épinette noire	0,03%	0,70%	2,79%	14,80%	1,29%
	EU	Épinette rouge	0,07%	1,51%	3,95%	3,43%	0,85%
	EV	Épinette de Norvège	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%	0,01%
	ML	Mélèze laricin	0,02%	0,43%	2,11%	9,15%	0,83%
	PB	Pin blanc	0,20%	2,34%	5,88%	3,78%	1,26%

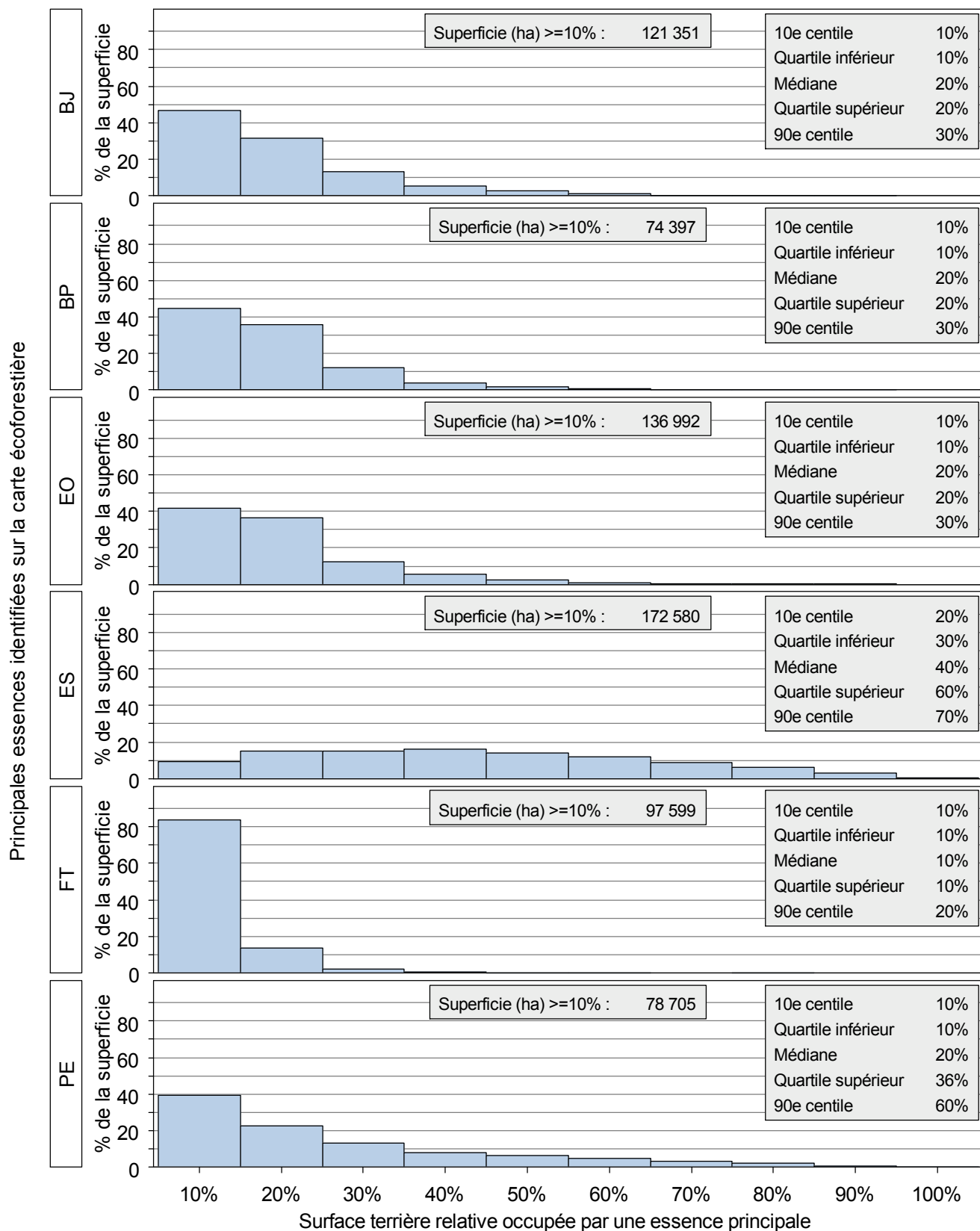
Essence			Type de couvert				
Type	Code	Nom	F	MF	MR	R	Tous
Résineuse	PG	Pin gris	0,00%	0,07%	0,36%	3,85%	0,28%
	PI	Pins	0,00%	0,02%	0,03%	0,13%	0,02%
	PR	Pin rouge	0,01%	0,19%	0,57%	7,22%	0,54%
	PS	Pin sylvestre	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	PU	Pruche de l'Est	0,67%	4,33%	6,12%	1,47%	1,82%
	RX	Résineux indéterminés	1,53%	2,96%	2,20%	1,34%	1,84%
	RZ	Résineux planté indéterminé	0,01%	0,21%	1,08%	7,29%	0,58%
	SB	Sapin baumier	2,27%	16,07%	24,18%	19,66%	7,62%
	SE	Sapin et épinette blanche	0,50%	0,75%	0,46%	0,14%	0,52%
	TO	Thuya occidental	0,17%	3,23%	7,04%	9,27%	1,84%
			5,78%	37,22%	64,42%	90,14%	21,44%
			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2.3 Distribution des surfaces terrières relatives occupées par les principales essences identifiées sur la carte écoforestière

Les pages qui suivent montrent au moyen d'histogrammes la distribution de la surface terrière relative (exprimée en %) des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Pour qu'une essence ait été considérée dans le calcul de la surface terrière, elle devait occuper au moins 10 % de la surface terrière totale du peuplement cartographié auquel elle faisait partie. Cette condition permet de constater, par exemple, si une essence est essentiellement présente à titre d'essence compagne ou si, à l'inverse, elle est essentiellement présente dans des peuplements purs, voire strictement monospécifiques. Ces distributions de surfaces terrières relatives sont présentées ci-dessous par type de couvert.

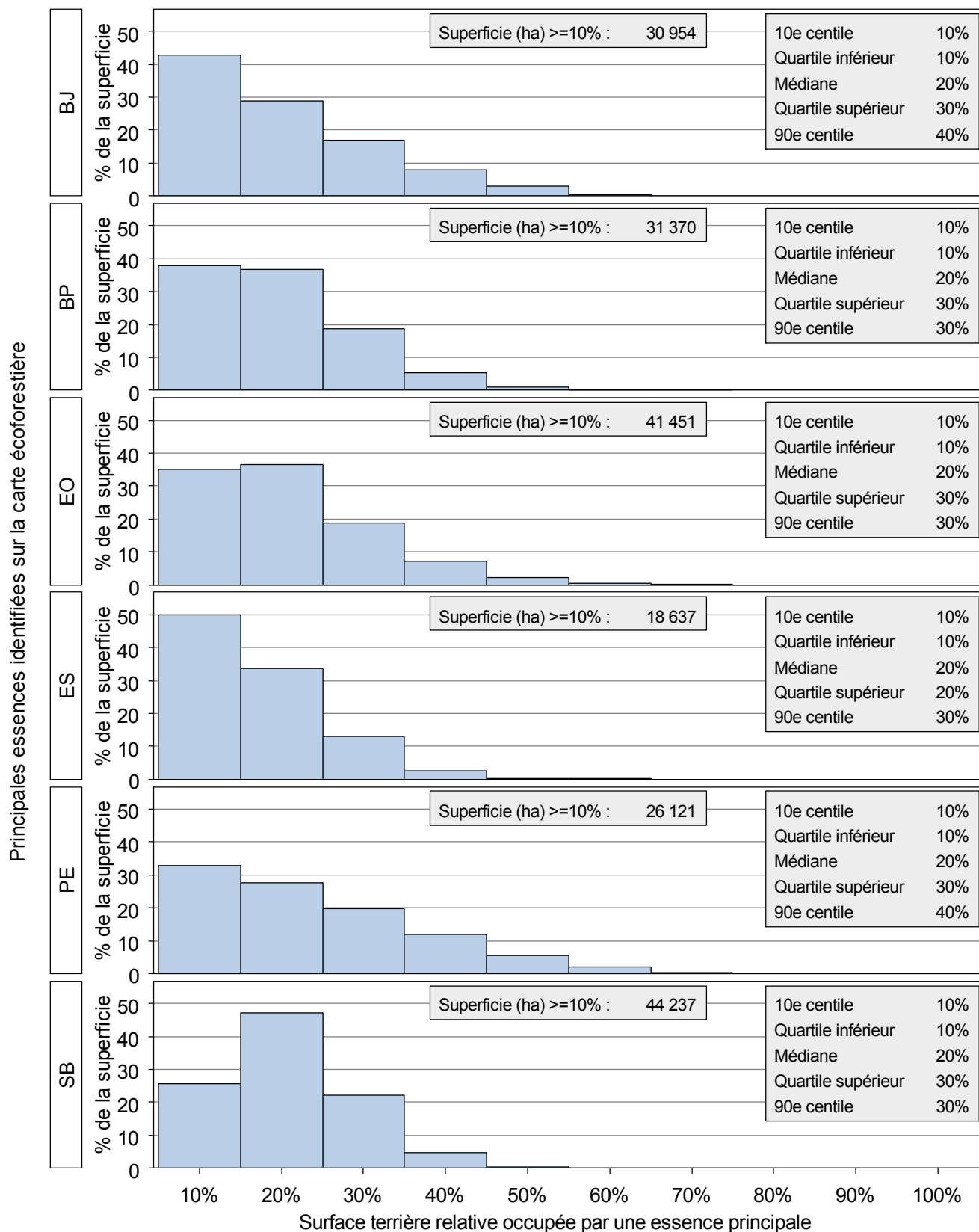
Type de couvert : Feuillu

Superficie totale du type de couvert : 203 791 ha



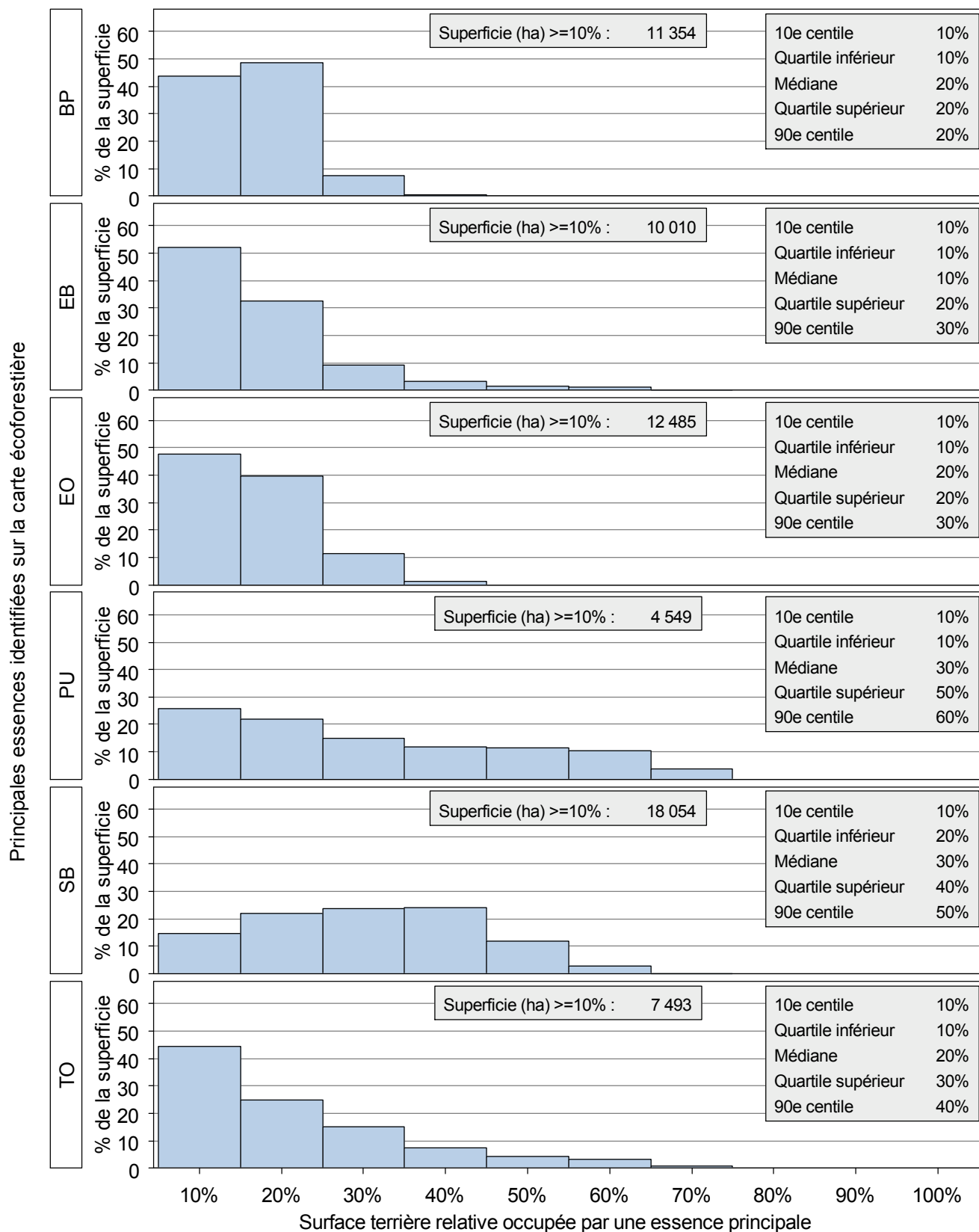
Type de couvert : Mixte à dominance feuillue

Superficie totale du type de couvert : 57 131 ha



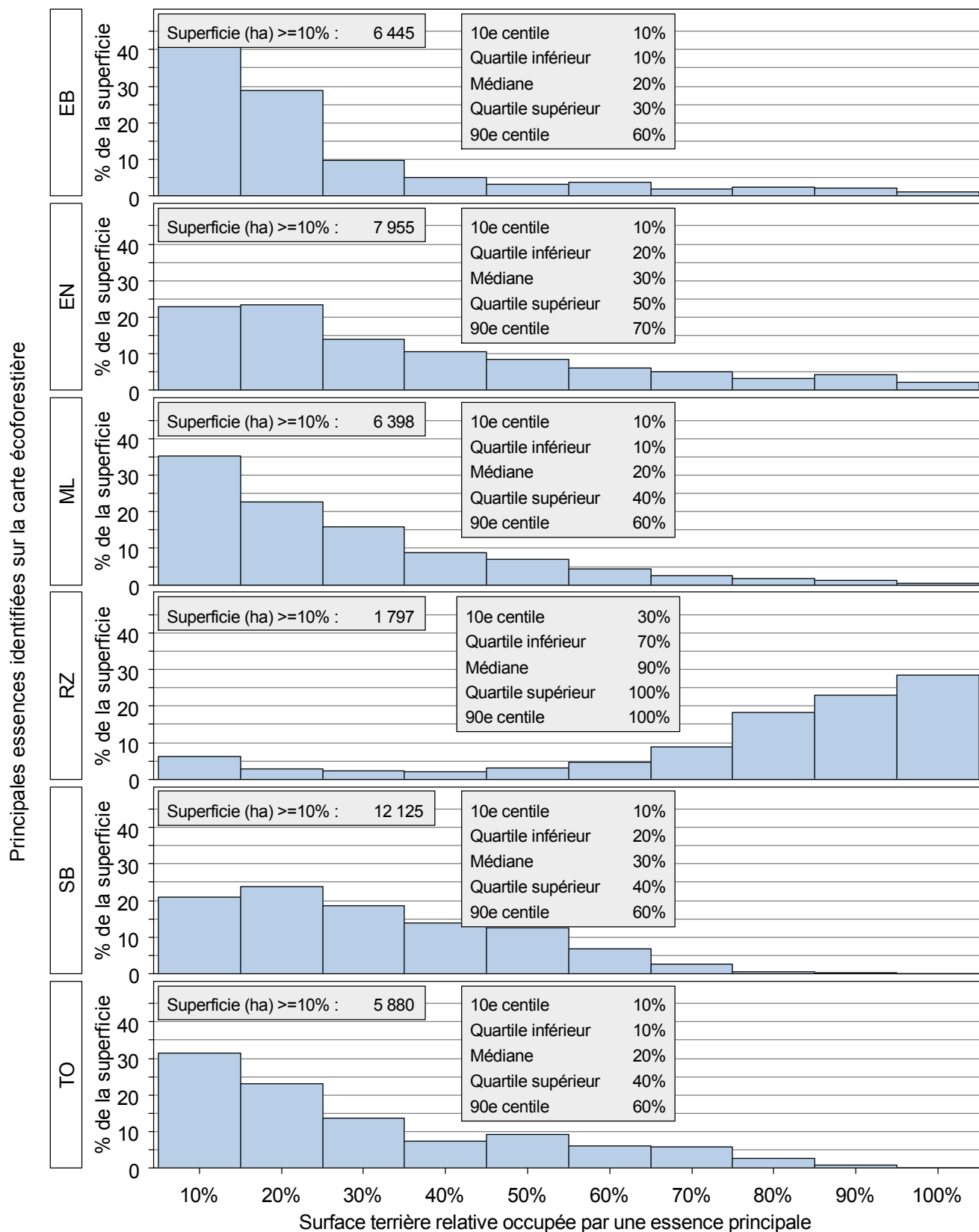
Type de couvert : Mixte à dominance résineuse

Superficie totale du type de couvert : 22 833 ha



Type de couvert : Résineux

Superficie totale du type de couvert : 19 026 ha



3. Regroupement de la composition en essences des peuplements

3.1 Méthode

La diversité des compositions en essences découlant de la stratification par essence détaillée est telle qu'il est difficile d'utiliser une approche empirique pour définir objectivement les groupes à retenir. Une façon simple de le faire est de préciser d'abord les essences que l'on considère comme importantes dans l'unité de sondage et d'effectuer ensuite une analyse de classification entre les peuplements en considérant la surface terrière relative de chacune des essences retenues pour l'analyse.

Cette analyse de classification a été retenue pour la définition des regroupements de la composition en essences des peuplements écoforestiers. L'analyse réalisée est de type hiérarchique (méthode de Ward) et la similarité des peuplements a été quantifiée par une mesure de « distance » (procédure CLUSTER, SAS Institute Inc., 2010; Daigle et Rivest, 2010).

Les variables d'analyse utilisées sont, pour chaque peuplement, les surfaces terrières relatives des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Une analyse spécifique a été menée pour chaque groupe de type de couvert ou d'origine retenu.

3.2 Résultat

Le tableau ci-dessous présente la compilation des superficies des groupes considérés.

Groupe retenu pour l'analyse de classification	Élément considéré		Superficie	
	Origine des essences	Type de couvert	(ha)	(%)
Feuillu	naturelle	Feuillu	203 786	67%
	plantation	Feuillu	5	0%
			203 791	67%
Mixte à dominance feuillue	naturelle	Mixte à dominance feuillue	56 663	19%
	plantation	Mixte à dominance feuillue	469	0%
			57 131	19%
Mixte à dominance résineuse	naturelle	Mixte à dominance résineuse	22 077	7%
	plantation	Mixte à dominance résineuse	756	0%
			22 833	8%
Résineux	naturelle	Résineux	14 991	5%
	plantation	Résineux	4 035	1%
			19 026	6%

* Note : Dans le cas où la faible abondance de peuplements d'origine de plantation sur le territoire ne permet pas de former un groupe distinct pour l'analyse de classification, ils sont combinés avec les peuplements d'origine naturelle du même type de couvert.

Au final, 10 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements ont été définis. Les surfaces terrières relatives des essences des variables d'analyse des groupes définis sont présentées dans les tableaux qui suivent. On y trouve, par regroupement, les variables d'analyse utilisées et, pour chacune de ces variables, les valeurs du 10e et 90e centile en superficie. Ainsi, pour un groupe donné et une essence donnée, les valeurs du 10e et du 90e centile indiquent qu'environ 80 % des superficies ont une proportion de la surface terrière totale comprise entre les valeurs de ces centiles. Enfin, on a défini les appellations (étiquettes) des groupes à partir de la moyenne des surfaces terrières relatives des variables d'analyse.

Groupes définis dans le cas du type de couvert feuillu

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)						
Nom du groupe synthèse	en superficie	BJ	BP	EO	ES	FT	HG	PE
EO30ES20FT10BJ10	10e	0	0	10	0	0	0	0
	90e	20	20	50	40	20	20	10
ES30BJ20EO10BP10HG10	10e	0	0	0	10	0	0	0
	90e	40	20	20	50	10	20	10
ES70BJ10FT10HG10	10e	0	0	0	50	0	0	0
	90e	20	10	20	80	10	20	10
PE30ES20BP20EO10BJ10	10e	0	0	0	0	0	0	10
	90e	20	40	30	40	10	0	40
PE70EO10BP10	10e	0	0	0	0	0	0	50
	90e	4	20	20	10	10	0	80

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance feuillue

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)								
Nom du groupe synthèse	en superficie	BJ	BP	EB	EO	ES	PE	PU	SB	TO
BP30EO20PE10BJ10SB20	10e	0	10	0	0	0	0	0	10	0
	90e	10	40	10	30	10	20	0	40	10
EO20BJ20ES10SB10PU10	10e	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	90e	40	20	10	40	20	10	30	30	20
PE30BP10EO10SB20EB10	10e	0	0	0	0	0	20	0	0	0
	90e	10	20	20	20	10	50	0	30	10

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance résineuse

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)									
Nom du groupe synthèse	en superficie	BJ	BP	EB	EO	EU	PB	PE	PU	SB	TO
SB20EB10TO10PU10PB10EO10BP10PE10	10e	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	90e	10	20	20	20	20	20	20	30	50	30

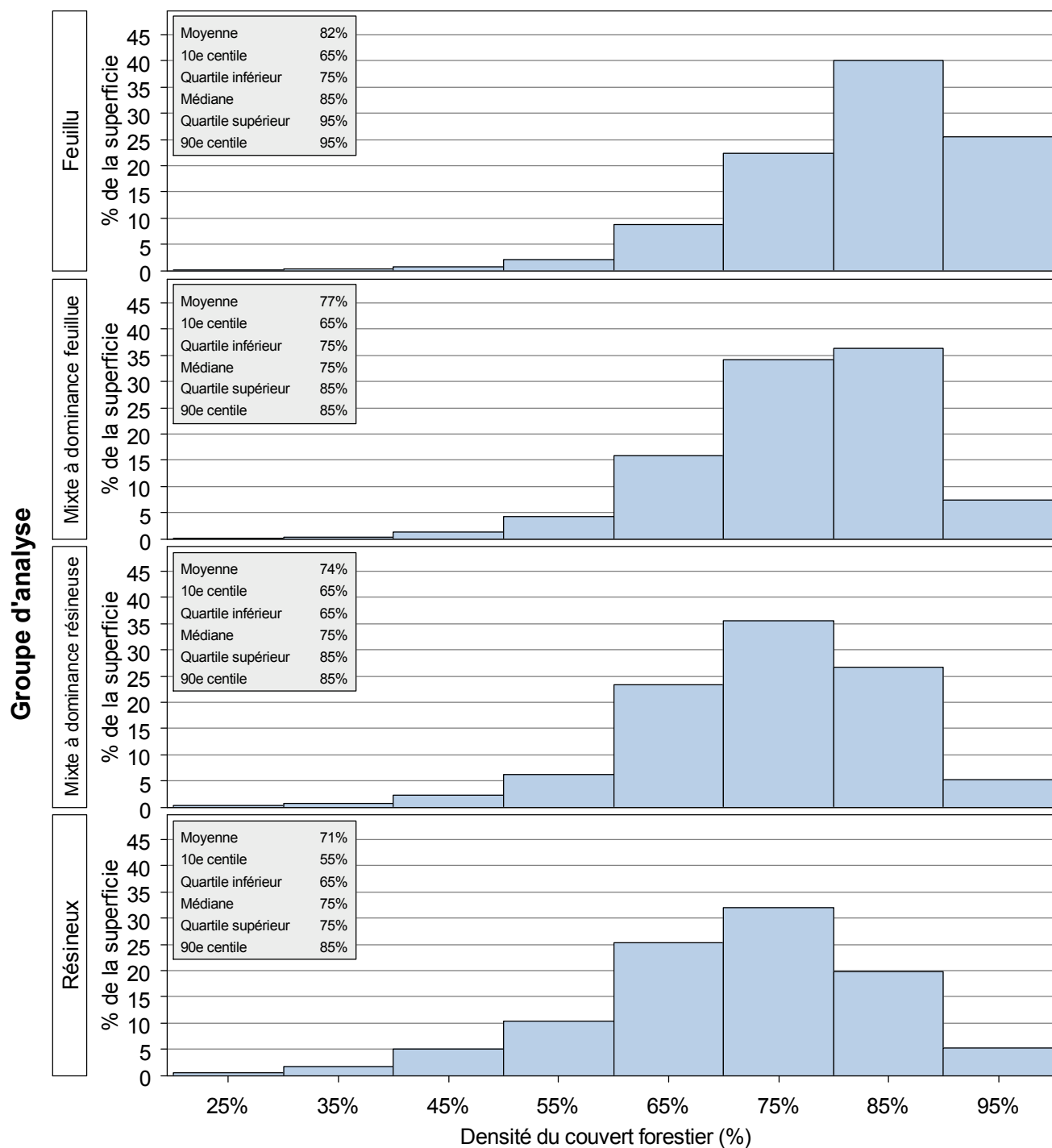
Groupes définis dans le cas du type de couvert résineux

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)									
Nom du groupe synthèse	en superficie	EB	EN	EU	ML	PB	PG	PR	RZ	SB	TO
SB20EN10TO10ML10EB10RZ10PR10	10e	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	90e	20	50	20	30	0	0	0	0	50	30

4. Densité et hauteur des peuplements

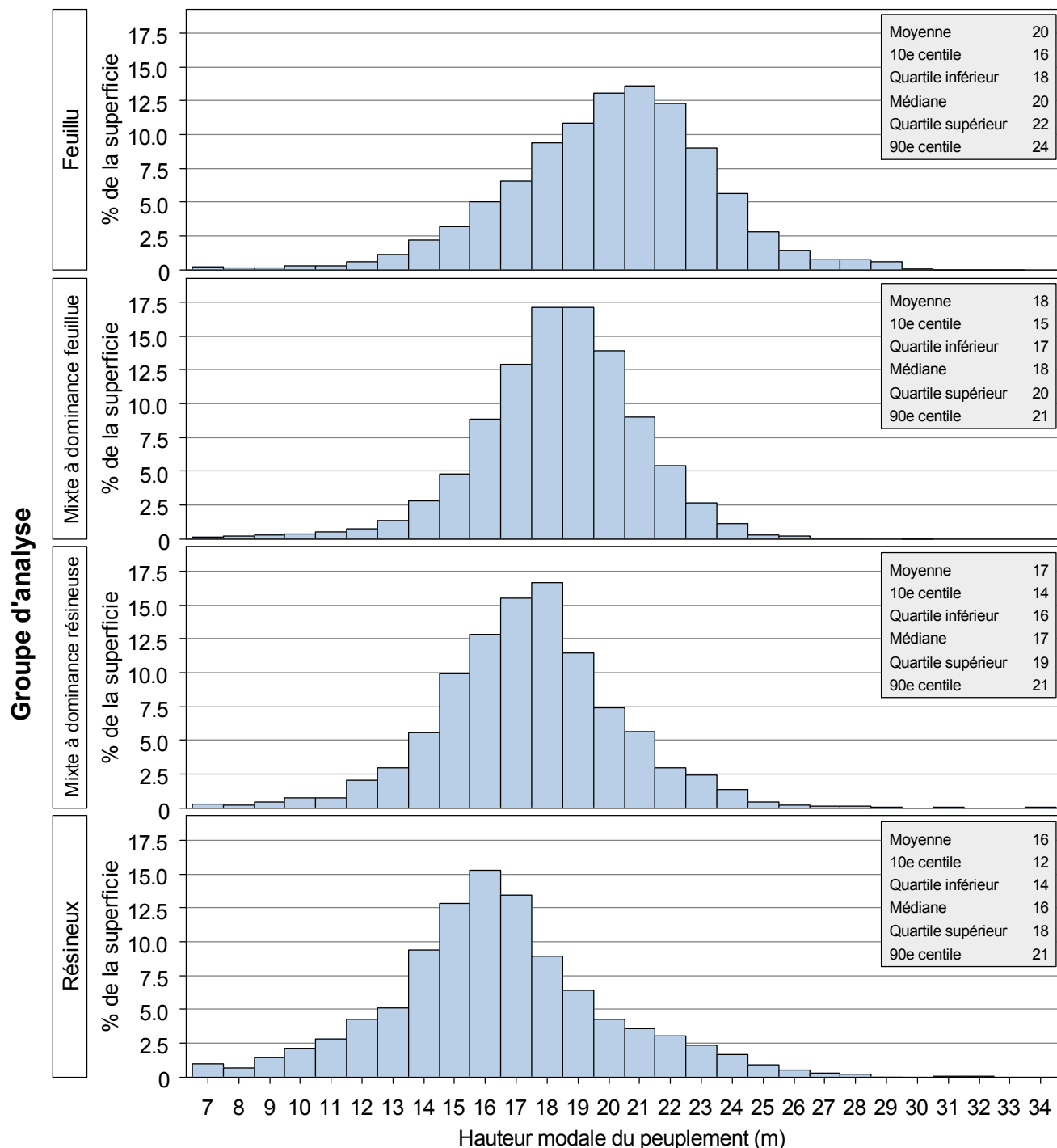
4.1 Portrait de la densité des peuplements

Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des densités des peuplements en fonction des groupes considérés.



4.2 Portrait de la hauteur des peuplements

Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des hauteurs (en mètres) des peuplements en fonction des groupes considérés. L'intervalle interquartile (différence entre le quartile supérieur et le quartile inférieur) est une statistique intéressante qui permet d'évaluer la variabilité de la hauteur à l'intérieur des groupes.



5. Regroupement des densités et des hauteurs des peuplements

5.1 Méthode

Afin de considérer les gradients anticipés des variables dendrométriques comme la surface terrière et le volume marchand brut à l'échelle des peuplements, on a défini en fonction de la distribution des valeurs de densité et de hauteur des sous-groupes appartenant à certains groupes synthèses de la composition en essences. Le choix de ces deux attributs de la stratification écoforestière est justifié par leur corrélation relativement élevée avec les variables dendrométriques d'intérêt (Husch et al. 2003).

La méthode qui permet de considérer les valeurs de densité et de hauteur est basée sur les centiles (30e, médiane et 70e) en superficie de ces deux variables. Ces valeurs de centiles permettent de définir 2 (> ou < à la médiane) ou 3 (<30e centile, entre le 30e et le 70e et >70e centile) sous-groupes de superficie relativement homogène, et ce, autant dans le cas de la densité que de la hauteur. En fonction de la superficie des groupes synthèses de la composition en essences créés à la section 3, on détermine la possibilité de scinder ces groupes en tenant compte des sous-groupes de densité et de hauteur, de façon à obtenir des strates finales dont la superficie se situe à l'intérieur des balises de superficies minimale et maximale définies précédemment. Ainsi, les groupes synthèses des essences demeurent intacts (cas de faible superficie où aucun sous-groupe n'a été défini) ou sont scindés en 2 (cas où un seul des deux attributs est considéré), 4, 6 ou 9 sous-groupes. Dans les cas particuliers où on a défini un nombre inégal de sous-groupes entre la densité et la hauteur (cas avec 2 ou 6 sous-groupes), on retient un plus grand nombre de sous-groupes de l'attribut ayant le plus grand intervalle interquartile des valeurs standardisées.

5.2 Résultat

Parmi les 10 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements, 7 ont été scindés en 2 à 4 sous-groupes en fonction des valeurs de densité et de hauteur. Il en résulte un nombre final de 22 strates d'échantillonnage. L'étendue des valeurs de densité et de hauteur par strate d'échantillonnage est présentée dans le tableau qui suit.

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)	
Type	Essence	Nom		Min.	Max.	Min.	Max.
F	EO30ES20FT10BJ10	F EO30ES20FT10BJ10	80 15	25	95	7	18
		F EO30ES20FT10BJ10	80 20	25	95	18	29
	ES30BJ20EO10BP10HG10	F ES30BJ20EO10BP10HG10	70 17	25	75	7	20
		F ES30BJ20EO10BP10HG10	70 22	35	75	20	33
		F ES30BJ20EO10BP10HG10	90 17	85	95	7	20
		F ES30BJ20EO10BP10HG10	90 22	85	95	20	29
	ES70BJ10FT10HG10	F ES70BJ10FT10HG10	70 19	25	75	7	22
		F ES70BJ10FT10HG10	70 24	25	75	22	31
		F ES70BJ10FT10HG10	90 19	85	95	7	22
		F ES70BJ10FT10HG10	90 24	85	95	22	30
	PE30ES20BP20EO10BJ10	F PE30ES20BP20EO10BJ10	70 21	25	75	19	28
		F PE30ES20BP20EO10BJ10	85 11	25	95	7	19
		F PE30ES20BP20EO10BJ10	90 21	85	95	19	31
	PE70EO10BP10	F PE70EO10BP10	80 19	25	95	7	32
MF	BP30EO20PE10BJ10SB20	MF BP30EO20PE10BJ10SB20	75 17	25	95	7	25
	EO20BJ20ES10SB10PU10	MF EO20BJ20ES10SB10PU10	80 17	25	95	7	19
		MF EO20BJ20ES10SB10PU10	80 20	25	95	19	27
	PE30BP10EO10SB20EB10	MF PE30BP10EO10SB20EB10	75 18	25	95	7	30
MR	SB20EB10TO10PU10PB10EO10BP10PE10	MR SB20EB10TO10PU10PB10EO10BP10PE10	60 17	25	65	7	27
		MR SB20EB10TO10PU10PB10EO10BP10PE10	80 17	75	95	7	34
R	SB20EN10TO10ML10EB10RZ10PR10	R SB20EN10TO10ML10EB10RZ10PR10	70 13	25	95	7	16
		R SB20EN10TO10ML10EB10RZ10PR10	70 19	25	95	16	32

6. Allocation des placettes-échantillons aux strates d'échantillonnage

6.1 Méthode et analyse

Pour les fins du présent exercice (section 6), nous allons prétendre que les PEP qui seront employées lors de la compilation des territoires avec une tenure privée sont des PET. Cela nous permettra d'appliquer la même méthode et de réaliser les mêmes analyses pour les deux types de tenures. À la fin de l'analyse, un nombre correspondant de PET sera remplacé par des PEP selon les strates d'échantillonnage et la disponibilité. Le tableau synthèse de la section 7 fait état du portrait final de l'allocation des PET et des PEP par strates d'échantillonnage.

La méthode de compilation forestière qui sera utilisée dans la production des estimations de variables dendrométriques par essence à l'échelle des strates, des peuplements ou des forels est telle qu'elle exige un minimum d'observations des essences pour qu'on puisse être en mesure de les estimer. À l'opposé, au-delà d'un certain seuil, il n'est probablement pas utile d'établir l'échantillonnage de façon strictement proportionnelle à la superficie des peuplements monospécifiques, composés d'une combinaison d'essences très fréquente ou occupant une très grande superficie. Par conséquent, les spécificités de chaque groupe synthèse de la composition en essences des peuplements de même que le nombre de placettes qui leur est alloué selon l'hypothèse initiale dictent la pertinence de maintenir ou non une allocation strictement proportionnelle aux superficies. Les éléments à analyser pour ensuite préciser les ajustements de l'allocation aux groupes synthèses des essences sont les suivants :

- 1) L'importance relative des essences (section 2.2) et le nombre de placettes prévu par essence identifiée sur la carte écoforestière
- 2) Le nombre de placettes prévu par groupe synthèse de la composition en essences
- 3) La diversité des combinaisons d'essences et de leur surface terrière relative associée

Il est difficile d'établir des règles absolues qui dicteraient de façon objective les ajustements à appliquer car ceux-ci dépendent de la diversité des éléments à considérer propre à chaque projet. Quelques constats concernant chacun des éléments d'analyse considérés peuvent néanmoins être soulevés.

1) Le tableau de l'importance relative des essences (section 2.2) permet d'identifier grossièrement les essences pour lesquelles on vise des estimations. Les essences principales présentant une importance relative supérieure à toutes les autres essences dans l'unité de sondage A151 sont les suivantes :

ES, EO, BJ, PE, SB, BP

Il faut donc s'assurer d'avoir un échantillonnage adéquat de ces essences pour obtenir des estimations de qualité.

À l'opposé, les essences ayant moins de 1 % d'importance relative (tous les types de couvert confondus) sont généralement trop marginales pour qu'un ajustement de l'intensité d'échantillonnage soit justifié. Ces essences sont les suivantes :

CR, EU, ML, ER, RZ, FI, PR, SE, FX, FR, FH, PG, EA, TA, BG, PA, OR, PI, EV, FZ, CH, PH, PS

Enfin, certaines essences ont une importance relativement faible, mais sont non marginales (1 % à 5 %) :

FT, HG, EB, TO, RX, PU, EN, PB, FO

Si l'on vise des estimations fiables, au minimum à l'échelle de l'unité de sondage, les peuplements où on a identifié ces essences avec une importance relative faible pourraient nécessiter un plus grand nombre de placettes que ce qui a été prévu initialement.

Le nombre de placettes des essences cartographiées qui résulte d'une allocation proportionnelle à la superficie peut être évalué en calculant, pour chaque essence, le rapport entre la superficie (ha) où l'essence est identifiée sur la carte et la valeur initiale du facteur d'expansion (704 ha/PE). Le tableau qui suit présente cette information. On a seulement utilisé dans le calcul les superficies où le pourcentage de l'essence est de 20 % ou plus afin de ne pas tenir compte des peuplements où l'essence n'occupe que 10 % de la surface terrière totale (essence compagne).

Essence			Nombre de placettes par groupe d'analyse				
Type	Code	Nom descriptif	F	MF	MR	R	Tous
Feuillue	BG	Bouleau gris (à feuilles de peuplier)	1	0	0	0	1
	BJ	Bouleau jaune	92	25	3	0	120
	BP	Bouleau blanc (à papier)	58	28	9	1	96
	CH	Chênes	0	0	0	0	0
	CR	Chêne rouge	9	1	0	0	10
	EA	Érable argenté	2	0	0	0	2
	EO	Érable rouge	114	38	9	1	162
	ER	Érables	6	4	1	0	11
	ES	Érable à sucre	222	13	0	0	235
	FH	Feuillus sur station humide	1	1	0	0	2
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0	0	0	0	1
	FN	Feuillus non commerciaux	2	0	0	0	2
	FO	Frêne noir	5	3	1	0	10
	FR	Frênes	2	0	0	0	2
	FT	Feuillus tolérants à l'ombre	22	3	1	0	26
	FX	Feuillus indéterminés	0	0	0	0	0
	FZ	Feuillus plantés indéterminés	0	0	0	0	0
	HG	Hêtre à grandes feuilles	37	1	0	0	38
	OR	Ormes	0	0	0	0	0
	PA	Peuplier baumier	0	0	0	0	0
	PE	Peupliers	68	25	5	1	99
	PH	Peuplier hybride	0	0	0	0	0
	TA	Tilleul d'Amérique	0	0	0	0	0
Résineuse	EB	Épinette blanche	0	6	7	5	19
	EN	Épinette noire	0	1	2	9	12
	EU	Épinette rouge	0	2	4	3	9
	EV	Épinette de Norvège	0	0	0	0	0
	ML	Mélèze laricin	0	1	2	6	8
	PB	Pin blanc	1	5	4	2	12
	PG	Pin gris	0	0	0	1	2
	PI	Pins	0	0	0	0	0

Essence			Nombre de placettes par groupe d'analyse				
Type	Code	Nom descriptif	F	MF	MR	R	Tous
Résineuse	PR	Pin rouge	0	0	0	2	3
	PS	Pin sylvestre	0	0	0	0	0
	PU	Pruche de l'Est	3	11	5	1	19
	RZ	Résineux planté indéterminé	0	0	1	2	4
	SB	Sapin baumier	11	47	22	14	93
	SE	Sapin et épinette blanche	0	1	0	0	1
	TO	Thuya occidental	0	6	6	6	18

2) Le nombre de placettes prévu par groupe synthèse de la composition en essences est ajusté en fonction du nombre en soi. C'est-à-dire que dans les cas où il est prévu d'établir moins de 30 placettes par groupe, on considère que ce nombre est insuffisant et on tente d'ajuster la prescription à la hausse. Dans le cas contraire, lorsqu'on constate qu'un groupe a un nombre de placettes très élevé par rapport aux autres groupes, le nombre de placettes prescrit est ajusté à la baisse.

3) On jauge la diversité des groupes synthèses des essences formés en calculant un indice de diversité nommé « Indice de Shannon » (Spellerberg, 2008). Cet indice permet de tenir compte du nombre d'essences distinctes et de l'importance de chacune d'elles en proportion de la surface terrière totale, et ce, pour l'ensemble des peuplements constituant un groupe synthèse donné. L'indice, une fois transformé, permet de comparer directement les groupes synthèses entre eux et ainsi déterminer les groupes les plus variables. On emploie par la suite cet indicateur pour moduler la prescription afin d'ajouter des placettes aux groupes qui ont un faible nombre de placettes et qui ont une valeur de l'indice élevé ou, dans le cas contraire, de diminuer le nombre de placettes des groupes qui ont un nombre élevé de placettes et qui ont une valeur de l'indice faible.

Indice de diversité de Shannon	Groupe synthèse des essences		Nombre de placettes
en nombre équivalent d'essences	Type	Nom	(Fe=704 ha/PE)
14.88	MR	SB20EB10TO10PU10PB10EO10BP10PE10	32
14.29	MF	EO20BJ20ES10SB10PU10	42
13.19	R	SB20EN10TO10ML10EB10RZ10PR10	27
11.27	F	EO30ES20FT10BJ10	48
10.43	MF	PE30BP10EO10SB20EB10	23
9.65	MF	BP30EO20PE10BJ10SB20	15
9.03	F	PE30ES20BP20EO10BJ10	50
8.13	F	ES30BJ20EO10BP10HG10	87
4.35	F	PE70EO10BP10	14
4.30	F	ES70BJ10FT10HG10	88

6.2 Résultats

Les différents ajustements qui ont été apportés au nombre de placettes alloué à chacun des groupes synthèses sont présentés dans le tableau qui suit. Ces ajustements ont été appliqués à la suite de l'analyse des trois éléments à considérer décrits à la section précédente.

Intensité d'échantillonnage		Facteur d'expansion (ha / PE)	Groupe d'analyse	Superficie		Allocation des placettes (n)		
Groupe	Niveau		Type et essences	(ha)	(%)	Initiale	Ajustée	Écart
Initiale	0%	712	F EO30ES20FT10BJ10	33 939	11,2%	48	48	0
			F PE30ES20BP20EO10BJ10	35 599	11,8%	50	50	0
			MF EO20BJ20ES10SB10PU10	30 039	9,9%	42	42	0
			MR	22 833	7,5%	32	32	0
			SB20EB10TO10PU10PB10EO10BP10					
				122 409	40,4%	172	172	0
Diminuée	-10%	791	F ES30BJ20EO10BP10HG10	61 674	20,4%	87	78	-9
			F ES70BJ10FT10HG10	62 313	20,6%	88	79	-9
				123 988	40,9%	174	157	-17
Augmentée	+10%	647	MF PE30BP10EO10SB20EB10	16 444	5,4%	23	25	2
			R	19 026	6,3%	27	29	3
			SB20EN10TO10ML10EB10RZ10PR10					
	+50%	475	F PE70EO10BP10	10 266	3,4%	14	22	7
			MF BP30EO20PE10BJ10SB20	10 648	3,5%	15	22	7
				56 384	18,6%	79	99	20

En raison de la méthode d'échantillonnage appliquée liée au processus de réalisation du plan de sondage, il peut y avoir des écarts entre le nombre de placettes planifié par strate d'échantillonnage (tableau précédent, colonne 'Ajustée') et le nombre de placettes final. Les résultats finaux sont présentés dans le tableau suivant.

7. Synthèse des strates définies, de l'allocation des PET et du dénombrement des PEP qui seront utilisées à la compilation

Le tableau suivant présente les strates finales formées, leur superficie, le nombre de PET à implanter, le nombre de PEP qui seront utilisées à la compilation ainsi que le facteur d'expansion de l'ensemble de ces placettes. Notez le recalcul des facteurs d'expansion pour la considération d'un nombre entier de placettes.

La base de données géographiques personnelle des placettes-échantillons temporaires du 5e inventaire (PET5.mdb) intègre les informations relatives aux PET du tableau suivant. La table « PLAN_ECHAN » présente les strates d'échantillonnage, leur superficie ainsi que le nombre de placettes qui ont été établies dans celles-ci. À noter que les superficies dans les produits de diffusion ont été recalculées afin d'obtenir une valeur précise de la superficie incluse dans les strates d'échantillonnage et que le nombre de PET a été révisé. Cela puisque les placettes planifiées ne peuvent pas toujours être implantées, par exemple en raison d'une perturbation post-photo ou d'inaccessibilité, et de nouvelles virées de trois ou quatre placettes sont alors générées afin d'obtenir le nombre total de placettes alloué à l'US. La table « PLAN_PEE_STRATE » fait le lien entre les géocodes de la carte écoforestière originale et les strates d'échantillonnage tandis que la table « PLAN_COMPOSANTE_FACTEXP_STR » présente le facteur d'expansion des strates d'échantillonnages recalculé en fonction de la superficie et du nombre de PET implantées.

Strate d'échantillonnage		Superficie		PET	PEP	PE cumulée		Facteur d'expansion
Nom		Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	n	%	ha / PE
F ES70BJ10FT10HG10	90 24	22 856	7,5%	6	17	23	5,4%	994
F ES30BJ20EO10BP10HG10	90 22	22 055	14,8%	1	21	45	10,6%	1002
F EO30ES20FT10BJ10	80 20	21 239	21,8%	4	21	70	16,5%	850
F ES70BJ10FT10HG10	90 19	18 779	28,0%	5	17	92	21,6%	854
F ES30BJ20EO10BP10HG10	90 17	16 798	33,6%	13	8	113	26,6%	800
MF PE30BP10EO10SB20EB10	75 18	16 444	39,0%	13	12	138	32,5%	658
MF EO20BJ20ES10SB10PU10	80 20	16 141	44,4%	8	13	159	37,4%	769
MR SB20EB10TO10PU10PB10EO10BP10PE10	80 17	15 390	49,4%	11	14	184	43,3%	616
F ES30BJ20EO10BP10HG10	70 22	15 046	54,4%	0	20	204	48,0%	752
F PE30ES20BP20EO10BJ10	85 11	13 952	59,0%	9	11	224	52,7%	698
MF EO20BJ20ES10SB10PU10	80 17	13 897	63,6%	2	14	240	56,5%	869
F PE30ES20BP20EO10BJ10	90 21	13 216	68,0%	8	15	263	61,9%	575
F EO30ES20FT10BJ10	80 15	12 700	72,2%	9	10	282	66,4%	668
F ES70BJ10FT10HG10	70 24	12 013	76,1%	4	9	295	69,4%	924
R SB20EN10TO10ML10EB10RZ10PR10	70 19	11 536	79,9%	14	6	315	74,1%	577

Strate d'échantillonnage		Superficie		PET	PEP	PE cumulée		Facteur d'expansion
Nom		Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	n	%	ha / PE
MF BP30EO20PE10BJ10SB20	75 17	10 648	83,5%	15	7	337	79,3%	484
F PE70EO10BP10	80 19	10 266	86,9%	11	7	355	83,5%	570
F ES70BJ10FT10HG10	70 19	8 665	89,7%	13	2	370	87,1%	578
F PE30ES20BP20EO10BJ10	70 21	8 431	92,5%	7	8	385	90,6%	562
F ES30BJ20EO10BP10HG10	70 17	7 776	95,1%	12	3	400	94,1%	518
R SB20EN10TO10ML10EB10RZ10PR10	70 13	7 490	97,5%	11	2	413	97,2%	576
MR SB20EB10TO10PU10PB10EO10BP10PE10	60 17	7 443	100,0%	4	8	425	100,0%	620

Dans l'unité de sondage A151, 180 placettes-échantillons temporaires seront établies et 245 placettes-échantillons permanentes déjà présentes sur le territoire de l'unité de sondage seront disponibles à la compilation.

RÉFÉRENCES

Daigle, G., et L.-P. Rivest (2010). Analyses de regroupement des parcelles de l'UAF 012-54 à partir des variables photo-interprétées. Québec, Service de consultation statistique, Université Laval, 25 p.

Husch, B., T.W. Beers et J.A. Kershaw (2003). Forest mensuration. Fourth edition. John Wiley & Sons, Inc. New-York. 443 p.

MFFP (2015). Méthode de distribution des placettes dans les unités de sondage dans le cadre du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional de la DIF. Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs. Direction des inventaires forestiers. 10 pages.

MFFP (2017). Cartographie du 5e inventaire écoforestier du Québec méridional – Méthodes et données associées. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction des inventaires forestiers. 107 pages. Accessible en ligne à l'adresse : http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/pdf/carto_5E_methodes_donnees.pdf

SAS Institute Inc. (2010). SAS/STAT 9.22 User's Guide. Cary, NC., SAS Institute Inc.

Spellerberg, I.F. (2008). Shannon-Wiener Index dans 'Encyclopedia of Ecology'. Elsevier B.V. pages 3249-3252.